

La Lettre de la S.C.M.



Septembre 2026

Numéro 115

ISSN : 2112-4698

La science invite l'homme à apprendre ; la religion l'invite à agir
Max Planck, autobiographie scientifique

Éditorial par Bernard Beauzamy : Abus de normes

Beaucoup d'entreprises commencent à s'apercevoir que leur activité souffre, et souvent est mise en péril, du fait d'une abondance de normes, qui évoluent constamment. On a à peine fini de satisfaire un règlement qu'un autre, plus strict et plus rigide, s'y substitue, mettant en péril l'ensemble des méthodes de production.

Deux constatations s'imposent :

Le gouvernement français ne doit pas accepter des normes, fussent-elles issues de l'OMS, sans validation expérimentale solide. Il faut que les rapports proposés soient analysés par des comités d'experts, comparés aux données recueillies ailleurs, etc. Les entreprises doivent insister auprès du gouvernement pour obtenir cette sécurité ; on a vu beaucoup de normes, issues de l'Europe, de l'OMS, etc., entièrement dépourvues de validité ; une fois qu'elles sont acceptées, il est très difficile de les combattre. Une vigilance est ici nécessaire. Si normes il y a, elles doivent avoir des fondements factuels indiscutables. Dans toute autre situation, les entreprises ne doivent pas hésiter à saisir la justice pour exiger la suppression des normes.

Le système de défense adopté par les entreprises est d'une consternante médiocrité. Elles refusent par principe de s'intéresser aux lois de la Nature et préfèrent faire de la politique. L'exemple le plus frappant est le "dieselgate" de Volkswagen (2009-2015) : le groupe a équipé certains véhicules de logiciels destinés à masquer les émissions polluantes lors des essais d'homologation. La découverte de la fraude a coûté au groupe des amendes de l'ordre de 25 milliards de dollars, sans compter une image de marque désastreuse. Il aurait certainement été plus simple, plus efficace et infiniment moins coûteux de dire : voyons, comparons les émissions de nos véhicules avec ce que fait la Nature (en termes d'émissions de NOx et de CO2).

Exactement dans le même ordre d'idées, nous venons de terminer pour la RATP et la SNCF des études relatives à la qualité de l'air intérieur et la présence de particules. On dispose d'un certain nombre de mesures, réalisées dans les gares et les stations, plus ou moins représentatives, plus ou moins pertinentes, et il faut les comparer à des seuils, flous et incohérents, émanant d'autorités dont la compétence n'est pas avérée. L'approche recommandée, en pareil cas, est de se référer aux lois de la Nature : comparer la quantité de particules inhalée par un voyageur avec la quantité inhalée dans un grand magasin ou dans une salle de classe et ce indépendamment de toute norme. Pour cela, il faudra équiper des "cobayes" avec des capteurs susceptibles de mesurer réellement les quantités respirées.

Le problème tient au fait que les responsables des entreprises refusent par principe ce retour aux lois de la Nature. Ils veulent faire de la politique, insister sur le besoin en transports, etc. Cela tient à un mépris de principe pour tout ce qui est loi scientifique : pour eux, tout se résume à un débat juridique ou politique, beaucoup plus flatteur pour leur égo.

Ces responsables ne changeront jamais d'avis ; leur mépris de toute approche scientifique est définitif. Même une amende de 25 milliards de dollars ne parviendra pas à convaincre les dirigeants de Volkswagen, ni ceux de Stellantis, de se poser cette simple question : en quoi nos véhicules affectent-ils la composition de l'atmosphère ?

On est bien obligé de se dire que, dans ces conditions, ces gens sont les artisans de leur propre malheur. On peut assez facilement résoudre des questions du type : dans les pays où il y a plus de véhicules diesel, y a-t-il plus de cancers, plus de maladies respiratoires ? Comment ont évolué les émissions dues aux véhicules sur 20 ou 30 ans, comment les comparer au bruit de fond naturel et aux émissions dues à d'autres sources ? Sur toutes ces questions, les données existent, sont faciles à exploiter, mais les responsables ne le veulent à aucun prix. Il faudrait mettre en place un comité d'experts, une demi-douzaine, à qui on demanderait une critique des normes existantes et des suggestions pour les remplacer. Les gouvernements, en général, ne sont pas hostiles à l'industrie (sauf les ministres écolo, bien sûr), mais ils veulent pouvoir répondre de manière argumentée aux inquiétudes de la population (inquiétudes dont les écolo sont généralement la cause).

On peut se demander pourquoi les dirigeants de grands groupes comme Volkswagen et Stellantis refusent cette approche, qu'ils auraient évidemment les moyens de mettre en œuvre. La réponse qui vient à l'esprit est : ce sont des imbéciles, et c'est probablement le cas. Le problème est que le rejet de toute approche scientifique, ou tout simplement rationnelle, est commun à la totalité des entreprises françaises, pratiquement sans exception. Les fédérations préfèrent faire du lobbying à Bruxelles plutôt que de réunir une douzaine de données. Cela a pour seul effet de conforter l'importance des politiques, alors qu'il faudrait au contraire l'affaiblir, en revenant aux lois de la Nature.

C'est une constante de la civilisation dans laquelle nous vivons aujourd'hui que d'être l'artisan de son propre déclin. Je renvoie à mon livre récent "Meurs vieux lâche !" où ces questions sont traitées en détail.

Bernard Beauzamy

Sujets de travail

On nous demande souvent : quels sont les sujets de travail pertinents aujourd'hui ? Ne sait-on pas tout sur tout, surtout avec l'aide de l'IA ? La réponse est simple : on ne sait rien, et l'IA ne sert qu'à masquer cette ignorance. L'humanité bavarde, ivre de son génie, disait Baudelaire.

Techniquement, comme nous l'avons déjà dit, le sujet principal est la prise en compte des incertitudes, ce que l'on ne sait pas faire, quel que soit le sujet. Elle est impossible avec un code de calcul, s'il comporte trop de paramètres. Notre suggestion (qui commence à être entendue par certains responsables) est : il faut développer des codes grossiers, dépendant de peu de paramètres. C'est du bon sens, mais cela va à l'encontre de la religion des adeptes du calcul numérique, pour qui l'extase réside dans le nombre de décimales qu'ils peuvent obtenir.

Socialement, le principal sujet est la validation des technologies, des expertises. Partout, il y a un fossé énorme entre ce que les experts prétendent savoir faire et la réalité des connaissances, lorsqu'il s'agit de les exploiter en situation réelle. Cela tient essentiellement à la validation par consensus d'experts et par simulation ; aucune ne faisant référence aux lois de la Nature. On parle maintenant de "jumeau numérique" pour essayer de déguiser notre ignorance.

A Framatome, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec l'un des responsables des formations. Il nous dit que, à chaque fois qu'un ingénieur part à la retraite, on lui laisse un peu de temps pour consigner par écrit ses connaissances, son savoir-faire, de manière à ce que ses successeurs puissent les utiliser. Fort bien, mais comment savoir que ce savoir-faire, ces connaissances, sont de bonne qualité ? Réponse parfaitement objective, mais peut-être cruelle : on n'en sait absolument rien ; il est très possible que, même chez Framatome, cet ingénieur ait passé sa vie à dire des sottises. Seule manière de le savoir : lui demander de rédiger ses connaissances sous la forme d'articles scientifiques, qui seront soumis à un panel d'experts pour analyse et validation, comme on le fait systématiquement pour les publications dans les journaux scientifiques.

Toujours chez Framatome, Alexis Marincic (Senior Executive Vice President) écrit sur LinkedIn à propos des capteurs à fibre optique : "Les travaux présentés illustrent également la rigueur déployée par les équipes du Centre Technique pour qualifier ces technologies émergentes. Les campagnes d'essais, les validations croisées avec des instruments étalonnés et les développements d'intégration démontrent une approche exigeante visant à garantir robustesse, fiabilité et qualité des mesures conformément aux meilleures pratiques d'ingénierie." Le mot-clé est ici "validation croisée avec des instruments étalonnés" : en d'autres termes, on prend la peine de tout vérifier complètement.

Cette approche "tout vérifier" n'est pas très coûteuse, mais prend du temps et requiert du soin, état d'esprit rarissime à un moment où chacun rêve de réfléchir le moins possible. Prenons un exemple concret, que nous avons déjà mentionné : pour valider les systèmes de détection des fissures dans les rails, il suffirait de se doter d'une voie désaffectée, sur laquelle on mettrait des rails dont on sait qu'ils ont des fissures ; charge ensuite aux industriels de démontrer sur ces rails les performances de leurs matériels. Des voies désaffectées, ce n'est pas ce qui manque et des rails avec fissures, non plus. Ce qui manque, c'est la volonté politique au sein de la RATP et de la SNCF de réaliser ces expérimentations. A l'heure actuelle, la SNCF envoie des agents marcher le long des rails pour détecter les fissures, pendant que les industriels experts prétendent le faire avec un véhicule roulant à 50 km/h. Ceci évoque l'affaire ancienne des avions renifleurs.

Air Liquide

A la demande d'Air Liquide, nous avons soumis une proposition technique et financière intitulée "Maintien en condition opérationnelle des équipements" : comment gérer au mieux les politiques de maintenance, du double point de vue de l'information à recueillir et des méthodes mathématiques à mettre en œuvre pour calculer les durées de vie ?

A réception de ce projet, Air Liquide nous répond : merci, mais nous savons le faire par nous-mêmes. Très bien, mais alors pourquoi nous solliciter ? Réponse : tout simplement parce qu'ils ont voulu que nous expliquions la méthode, et ils pensent maintenant pouvoir réaliser le travail. A aucun moment ils n'ont eu l'intention de nous passer un contrat.

Air Liquide a deux caractéristiques fondamentales : une ignorance totale et absolue en ce qui concerne les probabilités et un mépris, tout aussi total et absolu, pour les PME scientifiques. Ils parlent beaucoup d'éthique : il y a même au sein du groupe des gens qui sont là pour y veiller. Mais ce mépris est logique : comme ils méprisent le savoir faire probabiliste, ils ne voient pas pourquoi ils devraient payer pour l'acquérir.

DGA

A la demande de la Direction Générale pour l'Armement, Techniques Aéronautiques, nous avons soumis une proposition technique et financière intitulée "Evaluation des performances de la détection de cibles en Imagerie Multispectrale et Hyper-spectrale". Pour la rédiger, nous avons dû passer plusieurs jours à analyser des images, fournies par la DGA, pour comprendre en quoi consistait l'information. Nous rédigeons un projet, en suite de quoi le responsable nous dit : nous n'avons pas d'argent pour vous passer un contrat. Là encore, son souci était simplement de savoir comment nous allions traiter ses images et il n'avait aucune intention de nous passer un contrat. Ce genre de comportement est illégal au sein du Ministère des Armées et nous avons alerté le Contrôle Général des Armées.

Gendarmerie

Nous avons en principe une convention de collaboration avec le Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale, signée en février 2025 et restée à ce jour sans effet. Courant septembre, nous avons eu une réunion avec deux responsables du Pôle ; elle a duré une heure et demie, pendant laquelle les deux responsables ont énuméré d'innombrables sujets de collaboration. Conclusion finale : nous n'avons pas d'argent pour vous faire travailler. Nous avons envoyé une note à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale et à l'Inspection Générale, expliquant qu'il n'est pas utile de signer une convention et de se réunir pendant plus d'une heure. Pour prouver que nous avons aussi le sens de l'humour, nous avons rédigé un sketch intitulé "La Gendarmerie Nationale et l'Intelligence Artificielle. Pièce en deux actes, d'après Pierre Dac" ; il est disponible ici : https://www.scmsa.eu/archives/SCM_IAGN_2026_09_14.pdf et sur LinkedIn.

Ces trois exemples vont dans le même sens : mépris pour les prestations intellectuelles. Il ne nous vise pas spécifiquement : c'est dans l'air du temps. Aujourd'hui, avant de faire construire un immeuble, on se demandera si on a réellement besoin d'un architecte ; on fera un appel à la concurrence, on retiendra le meilleur plan et on dira à l'architecte : merci pour votre plan, finalement, nous n'avons pas besoin de vous. Cette façon de procéder est généralement illégale et elle est toujours grotesque, car elle conduit à la ruine du projet.

Contrats en cours

Même si la tendance générale, dans le pays, reste à la lâcheté, à l'hypocrisie et à la paresse intellectuelle, nous constatons, en ce qui nous concerne, un certain redémarrage de l'activité : nous sommes plus souvent consultés qu'il y a six mois. Nous sommes relativement favorisés par rapport aux institutions et entreprises qui ont une activité scientifique. Les plus à plaindre sont ceux qui dépendent des commandes de l'Etat, inexistantes ou absurdes. A l'inverse, certaines entreprises voient qu'elles ont besoin de mieux comprendre les lois de la Nature, pour ce qui est de leur activité. Trois sujets reviennent souvent :

L'exposition aux phénomènes climatiques. C'est le sujet du contrat que nous venons de terminer pour la Caisse Centrale de Réassurance : il concernait l'exposition de l'île aux tempêtes. Nous avons mis en évidence le fait que les données disponibles étaient contradictoires et de mauvaise qualité.

Dans le même ordre d'idée, nous avons actuellement un contrat avec une entreprise industrielle, qui s'inquiète : si la préfecture décide des restrictions dans l'usage de l'eau, dans quelle mesure serons-nous impactés ?

Par le passé, nous avons traité exactement le même sujet pour Veolia, Région Ouest : il s'agissait de savoir si, à l'échelle d'une année, la ressource en eau était suffisante ou bien s'il fallait construire de nouveaux barrages (réponse : ressource suffisante).

L'exposition aux phénomènes climatiques exige, ce que l'on oublie souvent, le recours à un historique d'au moins 50 ans. Le climat est éminemment variable et la population a tendance à l'ignorer. Pour la population, pour les journaux, pour les politiques, tout événement climatique est "exceptionnel", et, bien évidemment, imputable aux activités humaines.

Le second sujet qui revient souvent est le comportement des consommateurs. Nous avons un contrat en cours avec une entreprise (concurrente de Veolia) qui distribue de l'eau ; la question est de savoir si les relevés fonctionnent correctement et quel est le comportement des consommateurs. Ceci relève de méthodes statistiques très ordinaires ; par le passé, nous avons fait cela pour des compagnies d'assurance. La question était de déterminer le montant des primes que l'on peut demander, en fonction d'un certain nombre de paramètres (âge, etc.) et aussi de voir quelles étaient les catégories en progression ou en régression. De manière générale, toute entreprise qui s'adresse au public peut souhaiter avoir une bonne connaissance de la clientèle : comment elle évolue, quelles sont les zones de profit ou de pertes, quelles explications faut-il donner ?

Le troisième sujet est le maintien en condition opérationnelle des équipements : durée de vie, maintenances préventives ou correctives, etc. Il est d'actualité depuis toujours, mais maintenant plus que jamais : les entreprises essaient de maintenir les équipements en bon état de fonctionnement, en y consacrant le moins d'argent possible. L'aide à la décision sur ces questions est souvent difficile : il faudrait disposer de bases de données comportant des indications de date de mise en service, de date et de nature des différentes interventions, et ces bases de données sont rarement disponibles et exploitables.

Notre recommandation est ici d'améliorer les systèmes d'information, ce qui, en principe, est peu coûteux. En pratique, cela entre rarement dans la culture de l'entreprise et elle éprouve des difficultés à mettre au point un système satisfaisant. La tentation est de descendre au niveau du détail infime : la rondelle en caoutchouc ou le coton tige, ce qui est une erreur de principe. Le système d'information doit permettre une approche grossière : quels sont les équipements les plus menacés ?

Activité sur LinkedIn

Nous avons une activité régulière sur LinkedIn, où nous publions des "posts" et des articles. Notre "Recommandations aux Ecoles d'Ingénieurs qui veulent survivre aux temps macroniens" a recueilli plus de 24 000 vues en deux semaines.

Nous publions également une "newsletter" intitulée "Mathématiques & Société", qui vient en complément de "Mathématiques du réel" : celle-ci est de nature technique, celle-là s'adresse à tous ceux qui sont intéressés par une question générale du type : en quoi les approches rationnelles peuvent-elles être utiles à la société civile ? Pour beaucoup, en ces temps d'obscurantisme, la réponse est "nous n'avons pas besoin de connaissances supplémentaires, nous savons tout, il reste à agir".

Créée le 15 août 2026, la newsletter compte maintenant plus de 1000 abonnés. Les articles disponibles sont :

1. Recherche théorique et applications, 15 août 2026
2. Combien de temps avant l'application ? 17 août 2026
3. La protection du patrimoine scientifique du Ministère de la Défense, 18/08/2026 (note au Secrétariat Général de la Défense Nationale, Premier ministre, 2001)
4. L'addiction aux technologies modernes : Crime et châtiment, Expiation et renouveau, 21/08/2026
5. Homologation de produits de grande consommation : méthodes probabilistes pour l'aide à la décision, 29/08/2026
6. Article de Lucas Busson : Dispersion de polluants atmosphériques, 01/09/2026
7. La lettre sociale écrite avec le fer, 11/09/2026

Les articles sont accessibles ici :

https://www.scmsa.eu/archives/Newsletter_maths_societe.pdf

La situation sur LinkedIn est amusante : lieu de débats, mais généralement de mauvaise qualité. Quantité de sous-doués s'agitent, mettent un grain de sel sur n'importe quel sujet, s'expriment avec arrogance et véhémence et insultent quiconque ne pense pas comme eux. On est loin de l'idéologie de Paul Dirac, qui disait qu'il faut s'abstenir de toute parole, si on n'est pas sûr de ce qu'on a à dire. Quant à nous, nous adoptons la position préconisée par Pierre Gilles de Gennes : le scientifique a le devoir de mettre ses conclusions à la disposition de la population (même si elles sont provisoires, et elles le sont toujours), après quoi la population en fait ce qu'elle veut : nous sommes en démocratie. Les scientifiques n'ont aucune obligation de participer à des discussions oiseuses avec les sous-doués qui s'agitent.

En période d'obscurantisme, nous préconisons l'attitude défendue par Werner Heisenberg et Max Planck en 1933, lors de la montée du nazisme : créer des "îlots de stabilité" (nous dirions aujourd'hui des îlots de qualité préservée) où l'on s'efforcera de travailler convenablement. Rendre publiques des informations factuelles est aujourd'hui une nécessité : toute information qui ne va pas dans le sens du politiquement correct du moment est qualifiée de "désinformation" et beaucoup s'agitent pour l'interdire. Cela ne concerne pas seulement le climat, sur lequel l'hystérie publique ne se calme pas, mais tout sujet sur lequel l'Etat a pris position, à commencer par les orientations industrielles du pays, qu'il n'est pas permis de critiquer.

Nous avons un marché à bons de commande avec le Ministère des Finances, service du numérique : veille technologique relative à l'informatique quantique. Nous avons rédigé un premier rapport : l'informatique quantique est un vaste bluff. Du coup, notre marché à bons de commande a été supprimé. Nous avons écrit à l'Inspection Générale des Services. Le responsable pourrait avoir des ennuis si le pays revient à une approche honnête des orientations scientifiques. Il a sciemment mis fin à une veille susceptible d'informer les autorités.

Climatisation

En complète contradiction avec ce qui précède, où nous disons beaucoup de mal des autorités en général, M. Vincent Jeanbrun, Ministre de la Ville et du Logement, nous a fait l'honneur de nous demander une note relative à l'aménagement du territoire. Cette note (document public) est disponible ici : https://www.scmsa.eu/archives/BB_V_Jeanbrun_2026_07_16.pdf

Comme aménagement possible, nous mentionnons la climatisation, qui fait beaucoup parler ces derniers temps. Pour nous, il faudrait l'aborder de manière rationnelle : quelles sont les zones où elle est réellement nécessaire, par référence à un historique ? Par le passé, nous avons réalisé de telles études pour la grêle ; les données nécessaires sont d'accès facile.

Les décisions sont souvent prises sous la pression de l'opinion publique et des médias : il a fait un peu chaud, vite il faut climatiser. Il n'est pas du tout évident que l'équipement soit justifié : il restera inutilisé pendant les mois d'hiver.

Prenons la comparaison avec les défibrillateurs : il y en a partout, mais ils ne servent généralement à rien et personne ne s'intéresse jamais à la question de la pertinence. Si on aborde la question, on se retrouve avec une réponse du type : "il y a tant de crises cardiaques par an en France", qui n'est pas appropriée : personne n'essaie, rétrospectivement, de faire l'analyse du rapport coût/bénéfice.

Récemment, un maire clamait haut et fort : transports gratuits dans toute ma ville ! C'est pure démagogie ; comme le disait Milton Friedman, "there is no such thing as a free lunch". Il faudra bien que quelqu'un paye les salaires des chauffeurs des bus, l'entretien, l'essence, et si ce ne sont pas les usagers, ce seront les contribuables. Faire payer les usagers est légitime : ils bénéficient du service rendu ; faire payer les contribuables l'est beaucoup moins : tous n'auront pas accès aux transports.

De manière générale, sur toutes les questions d'aménagement du territoire, il faudrait procéder en deux temps : d'abord on fait un essai sur une petite zone (par exemple quelques villes) et, quelques mois ou quelques années après, on fait un bilan : est-ce que l'équipement s'est réellement révélé utile ? Dans le cas de la climatisation, on peut très bien rencontrer plusieurs années froides, auquel cas l'équipement ne servira à rien : il faut documenter l'historique sur environ 50 ans pour parvenir à une conclusion fiable quant à l'utilité. Il faut aussi interroger les usagers, ceux qui ont réellement utilisé l'équipement.

Les budgets ne sont pas illimités : si on décide tel équipement, cela revient à abandonner tel autre, qui aurait pu se révéler plus utile, mais la question n'est pas posée en ces termes et personne n'en sait rien. Il n'y a pas, en France, de réflexion générale se demandant où l'argent public serait bien employé. C'est un thème où il faut par principe éviter toute consultation populaire : les vainqueurs seront ceux qui braillent le plus fort. On parvient assez facilement, par intoxication basée sur la répétition, à convaincre l'opinion publique de l'importance d'un sujet, de l'imminence d'un danger (ex. : le bug de l'an 2000).

Enfin, un élément à considérer est la possibilité de fraude. Si on favorise certaines catégories d'usagers, d'autres voudront en profiter. La lutte contre la fraude est rarement rentable : les salaires des inspecteurs dépassent largement, en général, le montant total des sommes qu'ils peuvent récupérer.

Services Achats

Nous éprouvons actuellement beaucoup de difficultés à nous faire référencer par les services "achats" des grandes institutions. Cela tient au mépris de principe de ces services pour les prestations intellectuelles, dont les montants sont faibles. En principe, un service achat est là pour recenser les prestataires susceptibles d'apporter une contribution aux projets, y compris les prestations d'études. En pratique, ils ne s'intéressent qu'aux gros projets et ne nous répondent jamais. C'est en particulier le cas pour l'ASNR (Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection). Nous avons eu de multiples contrats avec l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), mais depuis que celui-ci a été absorbé par l'ASNR, il est impossible d'avoir même une réponse à nos demandes de référencement.

Ce n'est pas nouveau : en 2024-2025, la notification d'un contrat très simple par le Ministère des Armées, sans mise en concurrence, a pris 11 mois. Les "nouvelles technologies de communication" n'ont apporté aucune réduction au temps de notification des contrats, bien au contraire. On se gargarise avec des mots savants, à base de sécurité informatique ; cela revient à multiplier les étapes, source d'erreur, de fraudes, de ralentissement.

Sauvegarde

Comme expliqué dans nos Lettres précédentes, nous avons un conflit avec notre bailleur, qui nous réclame pour le loyer des sommes que nous contestons ; des procédures sont en cours. En avril dernier, nous avons sollicité du Tribunal des Activités Economiques une mesure qui s'appelle "sauvegarde" ; elle nous a été accordée sans difficulté, le jugement du TAE considérant que l'avenir de la SCM n'était nullement compromis. Le jugement, public, est extrêmement bien rédigé : nous sommes tombés sur des gens honnêtes et connaissant leur métier.

Malheureusement, depuis, les choses se sont compliquées : entre avocats incompetents et administrateurs imbus de leur pouvoir, la pauvre PME est en butte à toute sorte d'admonestations contradictoires, les uns affirmant que nous avons un bail, les autres que nous n'en avons pas. Une PME ne peut pas sortir indemne du système judiciaire : elle est immédiatement environnée d'une cohorte de vautours ; les uns veulent assouvir leur soif de pouvoir, les autres dépecer le cadavre. Que l'on se rassure : rien de tout cela n'affectera nos travaux. Van Gogh avait-il un bail, pour les 60 jours passés à Auvers sur Oise avant de se suicider ?

En 1857, Baudelaire a été condamné à 300 F d'amende, qu'il n'a pas pu payer ; il est resté toute sa vie sous la tutelle d'un administrateur judiciaire, qui a fini par obtenir sa condamnation

Le 31 mai 1949, une séance spéciale de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation réhabilite Baudelaire et annule sa dette ; le conseiller Falco dit : "Il me suffira de vous rappeler que l'année 1857 fut une année de grande pudeur judiciaire, pudeur qui choisit bien mal ses victimes puisque Flaubert et Baudelaire, après s'être assis, à quelques mois de distance, sur les bancs de la correctionnelle, entrèrent dans l'immortalité, tandis que la renommée du magistrat auquel incomba la tâche de soutenir ces deux accusations n'en recueillit, c'est le moins que l'on puisse dire, qu'un lustre très passager."

L'opinion publique tend à considérer que les travaux d'un mathématicien sont utiles, plus que les arguties juridiques d'un administrateur judiciaire. Celui-ci peut évidemment les poursuivre ; il n'en retirera qu'un "lustre très passager".